

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2018

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Gilbert PERRIN, Chantal DEGOUTES, Marie-Thérèse DANIEL, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Marie-Laure PINET (pouvoir donné à Chantal DEGOUTES), Didier MICHALLET (pouvoir donné à Béatrice WESSE), Didier DUMAS (pouvoir donné à Patrick PIGNARD),

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Benoît CHADUIRON

Un mot d'accueil est réalisé par Madame le Maire à destination des enfants de la commission enfance qui sont présents. Elle les félicite pour leur travail et leur adresse ses remerciements ainsi qu'aux parents qui les accompagnent.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 2 juillet 2018, dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 2 juillet 2018 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2018-05 en date du 9 juillet 2018 concernant l'attribution du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement de la rue du curé Estragniat qui a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST située à Pontcharra-sur-Turdine (69490) pour un montant total de 24 425,85 € HT ;

- DEC/2018-06 en date du 19 juillet 2018 concernant l'attribution du marché de travaux relatif aux travaux d'aménagement du cœur de village qui a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST située à Pontcharra-sur-Turdine (69490) pour un montant total de 1 349 274,00 € HT ;

- DEC/2018-07 en date du 10 septembre 2018 concernant la résiliation pour motif d'intérêt général du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain de boules avec l'entreprise ATELIER D'ARCHITECTURE MICHAËL ROSSO située à Lyon (69005) ;

Mme Béatrice WESSE, adjointe au maire, prend la parole pour remercier Emma et Elise. Elle leur remet avec Mme Christelle DAMARIN, conseillère municipale, le diplôme du petit veilleur de la mémoire suite à leur participation à la commémoration du 8 mai, ainsi qu'un pot de miel de la ruche pédagogique. Madame le Maire dit que le devoir de mémoire est porté par les enfants et que c'est très important.

DELIBERATIONS

• Création d'une commune par regroupement des communes de Dareizé, Saint-Loup, Les Olmes et Pontcharra-sur-Turdine

Le Conseil Municipal, par vote publique à main levée, à la majorité :

- décide la création d'une Commune Nouvelle, effective au 01 janvier 2019, par regroupement des communes fondatrices désignées ci-après, qui seront communes déléguées :

- La commune déléguée de Les Olmes, population totale 818 habitants,
- La commune déléguée de Dareizé, population totale 517 habitants,
- La commune déléguée de Saint-Loup, population totale 1061 habitants,
- La commune déléguée de Pontcharra-sur-Turdine, population totale 2705 habitants

Population totale regroupée de la commune nouvelle : 5101 habitants (population totale au 01 janvier 2018 – chiffres INSEE),

- décide que cette Commune Nouvelle sera dénommée : Turdine-Villages,- fixer le siège de la Commune Nouvelle à : Hôtel de ville, 5 place Jean XXIII, Pontcharra-sur-Turdine, 69490 Turdine-Villages,

- décide que, comme la loi le permet, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle sera formé, durant la période dite transitoire courant jusqu'en 2020, de la somme de l'ensemble des conseillers municipaux actuels des communes fondatrices, élus lors du scrutin de mars 2014,

- décide que les réunions du Conseil Municipal se tiendront, durant la période dite transitoire courant jusqu'en 2020, Salle de la Commanderie, rue de la Commanderie, Pontcharra-sur-Turdine, 69490 Turdine-Villages,

- décide que la première réunion du Conseil Municipal, ayant notamment pour ordre du jour l'élection du Maire de la Commune Nouvelle, sera convoquée par le Maire de la commune fondatrice accueillant le siège de la Commune Nouvelle,

- valide la Charte réglant et détaillant les conditions d'organisation et de fonctionnement, ainsi que l'ensemble des conditions de vie commune (charte annexée à la présente délibération),

-s'engage à respecter la Charte,

- décide que l'intégration fiscale progressive se fera jusqu'en 2025 inclus, année où le taux cible (taux moyen pondéré) sera atteint pour les quatre communes déléguées, la Commune Nouvelle produisant son effet fiscal à compter de 2020,

-dit que la Commune Nouvelle reprendra les budgets principaux et budgets annexes des quatre communes historiques,

- sollicite M. le Préfet du Rhône, conjointement avec les trois autres communes, afin de lui demander d'acter par arrêté la création de la Commune Nouvelle Turdine-Villages au 01 janvier 2019.

• Convention de mise à disposition de l'archiviste municipal de Tarare

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, accepte à l'unanimité de mettre en place une convention de mise à disposition d'un archiviste avec la ville de Tarare.

• Cession de la parcelle cadastrée WC 62 à la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à la majorité la vente à la COR de la parcelle WC 62 d'une surface de 770 m², à l'euro symbolique.

• Cession amiable de la voirie et des réseaux privés du lotissement Le Clos à la commune de Les Olmes

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité l'acquisition gratuite de la voirie et des équipements du lotissement (sauf espaces verts) sous la condition suspensive de l'obtention des accords des gestionnaires des réseaux.

• Autorisation donnée au Maire de déposer le permis de construire relatif à la halle

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune.

• Approbation du programme de travaux d'aménagement de l'espace de sports et de loisirs

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'approuver le programme de travaux de l'aménagement de l'espace de sports et de loisirs tel que présenté et d'autoriser Madame le Maire à déposer tout document nécessaire à l'instruction de travaux.

• Autorisation de préparer, passer et signer le marché de travaux pour l'aménagement de l'espace de sports et de loisirs

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, autorise à l'unanimité Madame le Maire à

préparer, passer, signer et exécuter le marché de travaux d'aménagement de l'espace de sports et de loisirs, passé selon une procédure adaptée.

• **Convention de financement de la voirie avec la COR pour la requalification du centre bourg**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, approuve à l'unanimité la convention à intervenir avec la COR et autorise Madame le maire à la signer.

• **Modification du taux de la taxe d'aménagement**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, fixe à l'unanimité le taux de la taxe d'aménagement à 3%.

• **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, fixe à l'unanimité le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul de décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

• **Décision modificative n° 2**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à la décision modificative suivante :

Désignation	INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2031-104 : Aménagement du terrain de boules	3 060.00 €			
D 2031-98 : Aménagement Centre Bourg		3 348.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 060.00 €	3 348.00 €		
D 2115-104 : Aménagement du terrain de boules		55 609.37 €		
D 2151-102 : Voirie communale	2 000.00 €			
D 21534-107 : Aménagement réseaux centre bourg	50 800.00 €			
D 2188-96 : Chauffage innovant		2 050.16 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	52 800.00 €	57 659.53 €		
D 2312-98 : Aménagement Centre Bourg		11 324.22 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		11 324.22 €		
D 45812 : Opération sous mandat n°2		59 830.00 €		
D 45813 : Opération sous mandat n°3		83 198.00 €		
TOTAL D 4581 : Investissement sous mandat		143 028.00 €		
R 024 : Produits des cessions			160 000.00 €	
TOTAL R 024 : Produits des cessions			160 000.00 €	
R 10222 : FCTVA			29.52 €	
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves			29.52 €	
R 1323-98 : Aménagement Centre Bourg				60 000.00 €
R 1341-104 : Aménagement du terrain de boules				43 540.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				103 540.00 €
R 1641-98 : Aménagement Centre Bourg				72 961.27 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				72 961.27 €
R 45822 : Opération sous mandat n°2				59 830.00 €
R 45823 : Opération sous mandat n°3				83 198.00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat				143 028.00 €
TOTAL	55 860.00 €	215 359.75 €	160 029.52 €	319 529.27 €
TOTAL GENERAL		159 499.75 €		159 499.75 €

• **Renouvellement du « contrat enfance jeunesse » avec la CAF du Rhône**

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le renouvellement du CEJ avec la CAF ainsi que les éventuels avenants.

• **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIERT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Avancement des projets du Centre Bourg

Il y a eu deux réunions de chantier. Pour rappel, le marché a été signé avec l'entreprise EIFFAGE. Les travaux vont débuter en octobre par les travaux de terrassement de la zone de loisirs, puis les travaux se poursuivront sur les parkings de la mairie. L'achèvement complet de cette première phase sera au mois de mars. La deuxième tranche se terminera pour le dernier trimestre 2019. Enfin, la troisième tranche est en suspens, car elle est limitrophe avec le projet SEMCODA et la maison située à côté de l'église. Même si la démolition du site Olmiplast va bien avoir lieu, SEMCODA peut se retirer du projet. Cette évolution du projet a été connue au mois de juin. Ainsi, si SEMCODA ne donne pas suite au sien, d'autres porteurs ont été vu. Il faut savoir que SEMCODA s'est retirée sur beaucoup de communes. La halle sera démontée en février-mars 2019. En ce qui concerne la maison à côté de l'église, aucune entente n'a été trouvée, donc le dossier est statuquo. Des propositions ont été faites mais elles n'ont pas abouti, comme l'échange de maison. Dernièrement le notaire a été vu. Ce n'est juridiquement pas faisable et cela emmène beaucoup trop loin la commune niveau frais.

La séance est levée à 22 h 13.